

PV de l'Assemblée Générale ARSC du 24 septembre 2013 à 19h30

1. Ouverture (contexte et motif de la dissolution) : (Delphine Bach)

Delphine Bach déclare la séance ouverte à 19h35 et remercie les personnes présentes :

M. Senglet (adjoint), Mme Clemente (GIAP), les animatrices, les parents.

Personnes excusées : Mme Dechamboux (directrice d'établissement), les familles Aubert, Bolzani, Tautu
Motif de cette nouvelle AG extraordinaire : le quorum nécessaire à la dissolution de l'ARSC n'a pas été atteint lors de l'AG extraordinaire du 27 août 2013.

Motif de la dissolution : Absorption de la gestion du restaurant scolaire par l'APECH. Une seule association permettra de rassembler les forces et alléger la charge administrative. Le restaurant sera géré par des membres de l'APECH (Delphine Bach).

Rappel de la nécessité de trouver de nouveaux membres.

2. Rapport d'activités 2012-2013 : (Chantal Hulo)

Activités proposées par l'ARSC : distribution des pommes, animation Kapla, service au repas de Noël, projections de vieux films (Zorro,...) et de courts-métrages (Pixar,...)

Activités proposées par les animatrices : différents bricolages pour la fête des mères, Pâques, une sortie par mois à la ludothèque, ateliers pâtisseries grâce à la Mairie qui accorde l'utilisation ponctuelle des fours, visite des lapins d'un habitant du village.

3. Présentation des comptes : (Christine Jeanneret)

Les charges sont réparties en charges de gestion, administratives et les charges du restaurant scolaire : total des dépenses frs 9'238.40

Sont inclus dans ces charges les subventions qui transitent par notre association pour être reversées telles quelles à la mairie.

Les charges nettes sont donc de **frs 2'001.65** si on ne prend pas en compte cette subvention du GIAP.

Les produits sont composés des cotisations des membres, de la nouvelle subvention de la mairie de Choulex (**frs 500.-**) et des intérêts CCP, soit **frs 2'032.80**

Bénéfice sur l'exercice : frs 31.15 (rappel : l'an passé les pertes montaient à frs 3072.80)

Grâce à l'augmentation des cotisations et la subvention de la mairie (produits augmentés) et la prise en charge de frais par la mairie (charges réduites) l'exercice de cette année est donc très équilibré !

Les avoirs de l'association (caisse et CCP), s'élèvent à **frs 7'221.73**, somme qui sera en intégralité versée à l'APECH.

Les réviseuses des comptes Deborah Planas Basset et Roalda Koch attestent que les comptes ont été tenus avec rigueur et recommandent leur approbation ainsi que la décharge de la trésorière.

4. Décharge du comité : (Assemblée)

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; la trésorière et le comité sont déchargés par l'Assemblée.

5. Dissolution de l'Arsc : (Assemblée)

La dissolution de l'ARSC est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Clôture de la séance à 19h50